



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

INFORMATION IMPORTANTE

Reconnaissance de catastrophe naturelle

La commune de La Celle Saint-Cloud a été reconnue en **état de catastrophe naturelle** concernant les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du **1^{er} avril 2022 au 30 juin 2022**.



L'arrêté du 21 juillet 2023 portant cette reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est paru au Journal Officiel **le 8 septembre 2023**.

Si vous avez constaté des dégâts à ce titre dans vos habitations, il est vivement conseillé de **déclarer très rapidement ces dégâts à votre compagnie d'assurance**. En application de l'article L.125-2 du code de l'assurance issu de la loi n° 1837 de 28 décembre 2021, **vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la date de publication de l'arrêté pour vous déclarer auprès de votre compagnie d'assurance en vue de l'indemnisation des dommages, si vous ne vous êtes pas encore déclarés**.

La date limite de déclaration est donc le 08 octobre 2023.

Vous pouvez retrouver le texte du journal officiel sur le site internet de la Mairie.

Restons informés ! N'hésitez pas à en parler à vos voisins
Environnement@chataigneraie.info